



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Question écrite n° 25789

#### Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'importance du travail accompli par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). À l'heure où le Gouvernement envisage un aménagement de la loi sur la laïcité de 1905, en le justifiant au nom de l'évolution de la société, l'inquiétude est forte. En effet, l'éventuelle modification de la loi du 9 décembre 1905 permettrait à ces groupes d'acquérir une certaine honorabilité auprès des citoyens, sans ignorer l'aspect fiscal : dispense d'impôts locaux, droits aux legs et donations entre autres. La Miviludes dans ce domaine a un rôle d'organisation officielle qui coordonne les actions des différents partenaires, organismes d'État et associations. Au regard du fléau que représentent les sectes et les dérives sectaires dans beaucoup de secteurs, comme la santé, la formation professionnelle, les actions humanitaires, sportives, éducatives et culturelles, il lui demande s'il entend réaffirmer le rôle de la Miviludes dans ses attributions de prévention, d'information, d'organisation et de coordination.

#### Texte de la réponse

Les risques de dérives sectaires constituent un motif de préoccupation pour le Gouvernement. Ceux-ci ne relèvent effectivement plus seulement de la sphère religieuse mais se développent également dans des secteurs plus diversifiés concernant l'ensemble du tissu social. Dans ce contexte, le Premier ministre a eu l'occasion de réaffirmer la nécessité d'appréhender ce phénomène dans le cadre interministériel spécifique et de rappeler ainsi l'intérêt s'attachant au maintien de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Il a également souligné la nécessité de renforcer l'efficacité de cette politique de vigilance qui ne saurait se limiter à la seule démarche de prévention. C'est dans cette perspective que vient d'être confiée à M. Georges Fenech, magistrat et ancien président de la commission d'enquêtes sur les sectes et les mineurs, une mission d'évaluation des dispositifs judiciaires relatifs à la lutte contre les dérives sectaires concernant les auteurs des dérives et leurs victimes. Il lui appartiendra notamment de dresser un bilan de l'application de la loi About-Picard de juin 2001, d'analyser la formation des magistrats et leur sensibilisation aux dérives sectaires, ainsi que le rôle des associations.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Régis Juanico](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25789

**Rubrique :** Ésotérisme

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 2008, page 5286

**Réponse publiée le :** 19 août 2008, page 7072